



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION
ACTION POUR L'AUTISME ASPERGER POUR
LA MISE A DISPOSITION DE LOCAUX A
L'ESPACE PIERRE-SOUWEINE POUR
L'ORGANISATION DE PERMANENCES**

**DÉCISION N° AU-19-069
EN DATE DU 30 JANVIER 2019**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDÉRANT la demande de l'association Action pour l'autisme Asperger, sise 59, boulevard du Château 92200 Neuilly-sur-Seine, représentée par la Secrétaire du Comité de l'association, Mme Francine STOURDZE, de disposer d'une salle à titre gracieux afin d'y tenir une permanence le premier mercredi de chaque mois à destination de personnes autistes de haut niveau et de leurs familles ou proches ;

D É C I D E

DE SIGNER une convention de mise à disposition, à titre gracieux, précaire et révocable, d'un bureau de permanence à l'Espace Pierre-Souweine afin que l'association Action pour l'autisme Asperger puisse y tenir une permanence le premier mercredi de chaque mois à destination de personnes autistes de haut niveau et de leurs familles ou proches.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Signé

Charlotte LIBERT-ALBANEL